Commune de Vaulruz

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 5 décembre 2018

Présidence	:	M. Patrice Jordan, syndic
Citoyennes et citoyens présents	:	52
Auditeurs sans droit de vote	:	0

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg du 23 novembre 2018 no 47, affichage au pilier public, et parution dans le Vaulruz.ch de novembre, selon la Loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.1 Budget de fonctionnement ; rapport de la Commission financière

   2.2 Budget des investissements

   2.2.1 Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2.2.2 Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement ;

   2.2.3 Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   2.2.4 Rapport de la Commission financière sur les points 2.2.1 à 3 précités ;

   2.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2018

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère)**

5. **Divers**

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, syndic, déclare ouverte cette assemblée, et salue les personnes présentes. Il n'y a pas de remarque sur le tractanda, cette assemblée n'est pas enregistrée.

M. Jordan nomme MM. Jean-Bernard Erni et Jean-Claude Mrowinski scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée, il n'est pas lu. Les citoyennes et citoyens présents l'approuvent par main levée à l'unanimité.

2. Budget 2019

2.a) Budget de fonctionnement

Parole est donnée à M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances, qui commente ce budget de fonctionnement, qui boucle ainsi :

Dépenses	Fr.	5'052'900,99
Recettes	Fr.	4'966'740,68
Déficit	Fr.	86'160,31

Les informations complémentaires sont apportées par chapitre :

0 Administration
Charges Fr. 555'854,00
Revenus Fr. 260'359,91

Il s'agit d'un exercice normal qui enregistre très peu de différence par rapport à l'année passée.
Dans ce chapitre sont comptabilisés le traitement et jetons de présence du Conseil communal, les salaires du personnel administratif ainsi que les charges sociales, également pour le personnel du service des curatelles. Au niveau des recettes on trouve les retenues sociales sur les salaires et imputations internes de prestations sociales en ce qui concerne justement le Service des curatelles Sionge et Rive Gauche.

1 Ordre public
Charges Fr. 755'889,14
Revenus Fr. 706'881,02

La protection juridique, les allocations sociales, cotisations aux assurances sociales et autres assurances, les retenues sociales sur salaires et diverses imputations sont relevées dans ce poste, aussi pour le Service des curatelles. Les recettes sont constituées par le remboursement des communes membres à ce Service des curatelles Sionge et Rive Gauche basé à Vaulruz.

La Police du feu présente un budget stable, les charges devant obligatoirement être couvertes par les recettes, les soldes de l'état-major et des sapeurs ont été revues il y a deux ans. Les recettes sont les taxes d'exemption perçues auprès des 3 communes du Bassin Sionge.

2 Enseignement et formation
Charges Fr. 1'342'604,15
Revenus Fr. 3'264,00

Il s'agit là du poste présentant les charges les plus importantes du budget communal. Une diminution du revenu est enregistrée car la Commune ne peut plus facturer l'écolage pour les fournitures scolaires aux parents. Une augmentation des charges de Fr. 86''000,-- est enregistrée, qui s'explique notamment par le nouveau CO de Riaz, amorti dès 2019, soit Fr. 53'200,00. L'amortissement du CO de La Tour diminue, mais l'ensemble des 3 CO de la Gruyère coûte Fr. 106'000,-- en 2019, contre Fr. 71'000,-- en 2018.

Une autre dépense importante est enregistrée, à savoir notre participation au cercle scolaire Sâles-Vaulruz qui relève d'une obligation légale, chaque cercle scolaire devant comporter au moins 8 classes (6 à Vaulruz actuellement). Il s'agit d'une mesure visant à améliorer la qualité de l'enseignement en supprimant les classes à plusieurs niveaux. Notre Commune a donc approché Sâles pour créer un cercle scolaire afin de répondre à ces exigences légales.

Cependant au niveau des communes, cela péjore les comptes car les frais liés aux transports scolaires représentent Fr. 60'000,-- du 21 août au 31 décembre 2019, soit une charge effective de Fr. 47'000,00. Jusqu'à l'année passée, c'est le Canton qui payait les transports scolaires et ce montant était ensuite réparti entre les communes par solidarité, à savoir pour Vaulruz Fr. 13'000,00, alors que nous n'avions pas de transport scolaire.

3 Culte, culture et loisirs
Charges Fr. 117'351,05
Revenus Fr. 15'441,00

Le budget est stable, il s'agit notamment de la participation de la Commune aux frais du Conservatoire. Les recettes diminuent en raison du désistement des sociétés de Bulle et environs qui utilisent dorénavant les installations sportives du nouveau CO de Riaz, et plus notre halle de gymnastique.

4 Santé
Charges Fr. 449'129,35
Revenus Fr. 3'000,00

Les charges augmentent notamment en raison de la participation de la commune pour les soins à domicile et participation au déficit d'exploitation du Foyer St-Joseph à Sâles à raison de Fr. 66'000,00. A futur tous les homes seront mis en réseau, en conformité à la nouvelle Loi Seniors+, qui stipule notamment que toutes les prestations administratives ne seront plus subventionnées. La fréquentation du home de Sâles est aussi en diminution. Vaulruz a demandé au comité directeur qui finalise la fusion des homes de trouver une solution pour améliorer ce chiffre notamment en améliorant le rendement de la partie socio-hôtelière.

5 Affaires sociales
Charges Fr. 475'370,60

Ces charges ont diminué car la Commune est moins sollicitée pour les subventions allouées aux crèches en faveur des enfants placés.

6 Transports et communications
Charges Fr. 345'799,00
Revenus Fr. 83'740,00

Ce poste est stable.

7. Protection et aménagement de l'environnement
Charges Fr. 544'101,95
Recettes Fr. 435'560,75

Ce poste accuse une légère baisse, l'approvisionnement en eau est autofinancé, les charges sont couvertes par les taxes actuellement en vigueur.

Pour ce qui est du poste «ordures ménagères » les charges sont couvertes par les taxes à raison de 82 %, alors que la Loi exige une couverture à 70 %.

8 Economie
Charges Fr. 26'945,00
Revenues Fr. 26'090,00

Ce poste comprend principalement le résultat du Triage forestier de La Sionge, qui enregistre la part communale du bénéfice. Ce bénéfice est réinvesti systématiquement pour l'entretien des routes forestières.

9 Finances et impôts
Charges Fr. 439'856,75
Revenus Fr. 3'432'404,00

Les charges sont en diminution alors que les recettes sont stables. La même situation se retrouve pour les impôts à la source et les impôts concernant les personnes morales.

Le compte enregistre aussi la part versée par la péréquation financière de Fr. 239'013,00 perçue en 2019.

M. Bovigny relève aussi que la Commune a obtenu des prêts à des conditions d'intérêt défiant toute concurrence, d'où Fr. 31'400,-- pour les charges d'intérêts et Fr. 232'000,-- d'amortissements obligatoires.

Pour les autres recettes, à relever le produit de la location des 4 appartements de l'ancienne école, soit Fr. 69'600,00 en 2019, de même que la location de la cabane des Tourbières estimée à Fr. 17'000,--.

Le déficit final de l'exercice 2019 de Fr. 86'160,31 représente le 1,9 % des recettes hors imputation interne.

Au terme de cette présentation, aucune question n'est posée.

Parole est donnée à la Commission financière, M. Philippe Risse, qui confirme que ce budget de fonctionnement et d'investissements a été examiné le 23 novembre écoulé. La Commission financière recommande son approbation.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent ce budget de fonctionnement 2019 par main levée à l'unanimité.

2.b) Budget des investissements

Parole est donnée à M. Bovigny, qui confirme que le budget des investissements présente les totaux suivants :

Dépenses	Fr.	1'758'000,00
Recettes	Fr.	133'000,00
Déficit	Fr.	1'625'000,00

Parole est donnée à M. Gérald Deschenaux, Conseiller communal responsable, pour le premier investissement soumis ce soir :

2.2.1 Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement de l'église et passage de la Rietta, et financement

M. Deschenaux présente sur plan les tronçons de route qui seront assainis, à savoir : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des eaux claires seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route. Le réseau des canalisations des eaux usées est quant à lui en bon état dans ce secteur

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

Par ailleurs une subvention devrait être perçue de l'ECAB étant donné que la lutte contre l'incendie sera améliorée.

Parole est donnée à M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances, qui informe de l'incidence financière de cet investissement sur le compte de fonctionnement. Cet investissement sera financé par emprunt, d'où une charge d'intérêt estimée à 1 %, soit Fr. 10'000,-- et un amortissement de 4 % à savoir Fr. 40'000,-- dès 2020, soit un total de charge de Fr. 50'000,--.

Parole est donnée à la Commission financière, M. Philippe Risse confirme le préavis favorable donné pour cet investissement et son financement par emprunt.

Il n'y a pas de question.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité cet investissement et son financement.

2.2.2 Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement

Parole est donnée à M. Pierre Pittet, Conseiller communal responsable, qui précise que suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, qui ne correspondent pas aux normes pour les handicapés.

La cuisine du restaurant est trop petite. M. et Mme Freudiger présentent une cuisine soignée, ils ont obtenu 15 points au Gault & Millau, et les locaux mis à disposition des locataires ne correspondent plus à la qualité de leur prestation.

Dès lors le Conseil communal réfléchit à un concept d'assainissement global. Pour mener à bien cette démarche, il sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes, donc aucune incidence sur les prochaines charges de fonctionnement.

En aparté, on précise aussi que le contrat de bail avec les tenanciers a été renouvelé pour une durée de 6 ans ce printemps 2018.

Parole est donnée à la Commission financière, qui préavise favorablement cet investissement et son financement par les liquidités courantes.

Il n'y a pas de question.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité cet investissement et son financement.

2.2.3 Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement

Parole est donnée à Mme Anne-Laure Magnin, conseillère communale responsable du CSPI La Sionge, qui précise que les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Parole est donnée à la Commission financière qui préavise favorablement cet achat financé par une subvention de l'ECAB et pour le solde par un prélèvement sur les réserves. Là aussi sans incidence sur les charges futures du compte de fonctionnement.

Il n'y a pas de question.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité cet investissement et son financement.

Point 2.c) vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité les budgets de fonctionnement et des investissements 2019 tels qu'ils ont été présentés par M. Bovigny vice-syndic responsable des finances, et préavisés favorablement par la Commission financière.

3. Présentation de la planification financière 2019 – 2023

Parole est donnée à M. Claude Bovigny qui commente cette planification financière calculée sur 5 ans. Il s'agit d'un outil qui permet notamment de voir si le montant des différentes taxes est correct et de mettre en évidence la capacité d'investissement de la Commune.

Cette planification est élaborée sur la base des chiffres connus depuis les comptes 2017 jusqu'au budget 2019. Il s'agit d'une hypothèse de travail grâce à laquelle la croissance des charges et des recettes peut être projetée, en tenant compte des nouvelles charges connues qui vont être enregistrées dès 2020. Les charges liées à un seul exercice sont abandonnées dans ce calcul.

Dès 2020 les Fr. 15'000,-- d'intérêts passifs supplémentaires pour la route de la Rue du Château ont été ajoutés. Pour les transports liés au cercle scolaire, une année complète est décomptée, d'où une augmentation des charges de Fr. 50'000,--.

La réforme fiscale des entreprises RIE III a aussi été intégrée, pour la Commune il s'agit d'un manque à gagner évalué par le Canton à Fr. 40'000,-- (le 50% des recettes actuelles). Pendant 7 ans le Canton va verser à la Commune Fr. 10'000,--/an dans le cadre des mesures compensatoires.

Les investissements connus et déjà votés ont été intégrés dans la planification, de même que les investissements reportés de Fr. 700'000,--.

Un montant de Fr. 400'000,-- a aussi été enregistré pour le futur investissement consacré à la création d'un local pour l'AES dans les sous-sols de la halle de gymnastique.

Pour 2020 un montant est aussi prévu pour l'assainissement de la route de la Porte-des-Lions, réfection de surface estimée à Fr. 200'000,--, et pour la rénovation du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, une première estimation a été enregistrée à Fr. 300'000,--.

Au vu de ces éléments, après 2020 plus aucun investissement ne pourra être envisagé avant le remboursement des montants empruntés. Mais la Commune aura pu réaliser un assainissement de toutes ses infrastructures de base : école, routes, adduction d'eau, évacuation d'eau et entretien des bâtiments.

Il ressort de cette planification une évolution des charges et des revenus qui correspond à un montant de déficit qui répond aux exigences cantonales pour maintenir le niveau fiscal actuel. Les nouvelles directives comptables MCH2 exigeront des communes qu'elles présentent des comptes équilibrés dès 2020 ou 2021.

M. Bovigny précise encore que la réalisation de la vente de la ferme du Champ-du-Pâquier n'est pas comptabilisée dans cette planification. Ce bien a été mis en vente en juillet de cette année, pour un montant estimatif de Fr. 1'200'000,--. La ferme sera vendue ce 10 décembre au prix de Fr. 1'400'000,00 à un jeune couple, Mme est architecte et M. agriculteur à Ménières.

M. Jordan remercie M. Bovigny de cette présentation. Il n'y a pas de question.

4. Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère)

Parole est donnée à M. Gérald Deschenaux, conseiller communal responsable du social, qui rappelle que ces statuts ont été approuvés par l'assemblée des délégués des communes de la Gruyère, en juin dernier, en toute connaissance de cause. Ces statuts ont été validés par le Service des communes.

Une présentation détaillée de ces statuts a été faite via le bulletin d'information communal.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Il n'y a pas de question.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité ces statuts du RSSG.

5. Divers.

M. Jordan syndic confirme que tous les travaux en cours dans la commune se déroulent à un pas soutenu, les informations sont données au gré des parutions du journal communal.

M. Jordan informe qu'un reportage sera diffusé le 9 décembre sur RTS2 retraçant l'accueil des enfants belges recueillis en Suisse durant la guerre 14-18, notamment au château de Vaulruz.

M. Jordan informe aussi qu'à fin octobre, M. Michel Geinoz a informé ses collègues du Conseil communal que suite à la réorientation de sa carrière professionnelle, il n'arrivait plus à assumer son mandat de conseiller communal. Il a annoncé sa démission pour le 20 décembre. M. Geinoz a été élu en décembre 2009, il a eu la charge du dicastère de l'agriculture et des forêts. Il a pris rapidement ses marques au sein du Conseil communal de l'époque et sa collégialité n'a jamais été prise à défaut.

M. Jordan remercie M. Geinoz pour son engagement, il espère qu'il a eu du plaisir dans le cadre de ce mandat durant ces 9 années. Un merci empreint de reconnaissance lui est adressé, ainsi que les vœux de succès pour le futur de la part de ses collègues du Conseil.

M. Jordan rappelle qu'en 2016 une élection sous la forme d'une liste d'entente avec l'accord des différents partis en présence avait été déposée. Suite à la démission de M. Geinoz, une discussion sur la manière de procéder s'est tenue.

M. Jordan annonce officiellement aux citoyens présents qu'une liste sera déposée sous la titulature « entente communale », qui présentera la candidature de M. Alexandre Borcard. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au lundi 17 décembre, à 12h00.

M. Jordan se félicite qu'il n'y ait jamais de politique partisane autour de la table du Conseil communal, mais uniquement des projets communs au profit de la Commune.

Parole est donnée aux citoyens

M. Gilbert Chollet demande ce qu'il en est du litige existant entre la commune et son fermier, et à combien se chiffrent les honoraires d'avocat.

M. Jordan, syndic, confirme qu'aujourd'hui la situation est réglée, tous les différends ont été résolus.

M. Bovigny vice-syndic, explique qu'une rencontre devant le juge entre toutes les parties en présence a mis fin aux derniers points en suspens. La Commune a réussi à clore ce dossier et souhaite passer à autre chose. Quant aux frais de justice, M. Bovigny les estime à environ Fr. 20'000,--, sans compter les nombreuses heures que les conseillers communaux ont consacrées à ce dossier.

M. Gilbert Chollet demande des précisions quant aux points litigieux.

M. Bovigny précise qu'il s'agissait notamment d'un recours concernant la non attribution d'un parchet, de travaux exigés à La Chenaletta, et aussi le fait que le fermier ne voulait pas quitter le Champ-du-Pâquier.

Aujourd'hui ce dossier est clos, les relations normales entre propriétaire et locataire ont repris.

M. Gilbert Chollet regrette que ces informations n'aient pas été communiquées spontanément par le Conseil communal.

M. Gilbert Chollet rappelle la réglementation en vigueur concernant la distance par rapport aux routes, et déplore que le champ de maïs exploité en bordure de la route de La Sionge soit exploité trop près de celle-ci.

M. Antoine Dévaud a été sensibilisé par l'annonce du Service de la nature et du paysage qui recherche des bénévoles dans le cadre de son action « sauvetage des amphibiens ». M. Dévaud a répondu à cette annonce, il précise que d'autres bénévoles sont encore recherchés.

M. Patrice Jordan syndic précise à M. Michel Rouiller que les travaux effectués à la Gare du Nord sont organisés à cause de la reconstruction de la gare de Bulle. Il s'agit d'un quai provisoire qui sera terminé avant la fin de l'année. Dès mars 2019, les trains s'arrêteront à Vaulruz et les voyageurs finiront le trajet vers Bulle en bus. Dès lors le train pour Romont pourra être pris à Vaulruz durant la période de ces travaux.

Il n'y a plus de question ou remarque.

M. Jordan syndic souhaite de très belles fêtes et adresse ses vœux les meilleurs pour 2019 à chacun.

L'assemblée est levée à 21h15, au terme de laquelle le verre de l'amitié est servi.

La secrétaire

Le président